

d'entre nous, qui avons déjà occupé les banquettes ministérielles et qui les occuperont probablement de nouveau, se demandent s'il est possible d'avancer sans régler la question fondamentale, qui consisterait à assurer une certaine voie de communication entre la Chambre et les ministères. Cette voie laisse à désirer dans un secteur, au sein du Conseil privé. Un trop grand nombre de domaines en relèvent, sous prétexte que tout retombe sur les épaules du premier ministre qui est comptable à la Chambre, où des questions lui sont posées. Mais comme le premier ministre est occupé, personne ne lui pose de questions et ces domaines en souffrent. Dans le secteur des sciences, il n'existe aucun réseau défini de communication. Le 5 mai, le ministre de l'Industrie a déclaré que le Conseil privé chargerait un ministre de faire rapport à la Chambre du domaine des sciences, et qu'il ne s'agirait pas nécessairement du premier ministre.

Nous n'avons rien entendu à ce sujet aujourd'hui. Vous comprenez donc pourquoi ceux d'entre nous qui voudraient simplifier les opérations du gouvernement, comme l'indique dans ses lignes générales ce projet de réorganisation, soutiennent que des améliorations s'imposent. A notre avis, il s'agit simplement de déplacer des libéraux de certains portefeuilles à d'autres. Il semble que le gouvernement a institué ces portefeuilles pour caser certaines personnes.

• (7.10 p.m.)

Voici la question suivante. Lorsque j'ai pris la parole à l'étape de la résolution, j'ai signalé qu'il y aurait moyen d'améliorer la situation si des groupes de ministres pouvaient se réunir pour étudier certaines tâches bien précises. Ceux qui s'occupent des ressources humaines ont souvent l'occasion de se rencontrer pour essayer de trouver des solutions aux problèmes de leurs ministères. Ceux qui s'occupent des ressources matérielles devraient aussi avoir l'occasion de se rencontrer. J'avais énuméré trois ou quatre rubriques pouvant réunir des groupes de ministres, et il devrait y avoir un endroit au Conseil privé pour rassembler ces trois ou quatre groupes de ministres qui travailleraient ensemble à la coordination des objectifs et de leur réalisation. Voilà ce que nous voulions entendre durant la discussion du principe dont s'inspire ce bill à l'étape de la deuxième lecture, mais nous n'en avons pas entendu parler.

Le premier ministre (M. Pearson) nous a donné un exemple classique de la confusion et du chaos qui s'ensuivront, lorsqu'il a parlé

du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il a défini la délimitation des pouvoirs entre ce ministère et le nouveau ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le premier ministre a clairement indiqué que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales serait maintenant ravalé au rang d'un ministre suppléant provincial provisoire. Selon les paroles mêmes du premier ministre, toutes ses fonctions sont celles d'administrateur pour les futures provinces. Il passe donc de ministre fédéral à ministre temporairement chargé des fonctions du ministre provincial jusqu'à ce que les provinces septentrionales de l'avenir assument leurs responsabilités dans ce domaine.

Lorsqu'on considère sa position subalterne, et qu'on examine ensuite la façon dont on a réparti les pouvoirs rattachés au plateau continental, on voit à quel point ceux qui ont rédigé la mesure avaient l'esprit confus. Je ne peux pas citer exactement les paroles du premier ministre, mais je pense pouvoir les paraphraser avec exactitude. D'après ce que j'ai compris, il a dit cet après-midi que le plateau continental serait divisé en gros le long d'un axe transversal et que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien serait responsable de la partie du plateau continental située au nord d'une limite méridionale, soit celle des Îles Southampton et Baffin. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources serait responsable de la partie située au sud de cette ligne. Il s'est embrouillé dans les expressions terres «sèches» et terres «mouillées».

Voici ce que je veux démontrer, monsieur l'Orateur: l'une des questions essentielles qui se pose à notre état fédéral, c'est la question du plateau continental. Tout d'abord, selon moi, les ministres ne connaissent pas la signification des mots «plateau continental». Pas un seul ministre, à mon avis, ne pourrait donner à la Chambre une définition du «plateau continental» sans quoi on n'aurait pas alors remis au premier ministre le genre de déclaration qu'il avait aujourd'hui. Normalement, le plateau continental est du ressort fédéral. Si l'on examine la *Boundary Act* du Manitoba, la *Boundary Act* de l'Ontario, la loi des frontières du Québec, on sait sans contester à qui appartiennent les terres situées en dessous de la baie d'Hudson, de la baie James, et du détroit d'Hudson. C'est écrit dans la loi et même un écolier du cours élémentaire pourrait le comprendre.

La question a été portée devant les tribunaux pour que ceux-ci en décident. Quand un litige est soumis aux tribunaux, on suppose